

AVIS

Dans sa séance du 23 mai 2023 le conseil municipal de la commune de Thônex a pris les délibérations suivantes :

- 1. Approuvé le procès-verbal de la séance du 4 avril 2023
- 2. Approuvé les comptes 2022 de la commune
- 3. Approuvé les comptes 2022 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement
- 4. Voté un crédit d'engagement de CHF 265'000.- pour la végétalisation du hameau de Fossard
- 5. Voté un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 140'000.- pour financer la création d'un nouveau lieu d'accueil pour les 12-15 ans
- 6. Voté un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 134'220.- pour la création de deux postes destinés à renforcer l'administration communale
- 7. Voté un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 50'000,- pour financer la création d'une ferme urbaine
- 8. Renouvelé le bureau du conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024

Le dispositif complet des délibérations est affiché sur le panneau officiel de la Mairie

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procèsverbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

* Le délai référendaire expire le 10.07.2023

Richard Stark Président du conseil municipal 2022-2023